

École des filles Saint-André

Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Église dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.

Des travaux d'aiguilles à la puériculture.

Lire, écrire, compter, coudre et tricoter ! Voilà ce qu'une petite fille doit savoir en sortant de l'école primaire.

Les travaux d'aiguilles entrent dans les programmes scolaires dès la révolution. Pour les législateurs, il est nécessaire que les femmes sachent lire et écrire mais il ne faut surtout pas les couper du travail manuel qui sera la principale activité de leur vie. Ainsi, les travaux d'aiguilles doivent permettre aux futures épouses et mères de confectionner et d'entretenir les vêtements de la famille. On leur enseigne donc le crochet, le tricot, le marquage (traçage de lettres sur les tissus), la couture, le raccommodage, la coupe et la confection des vêtements.

Les travaux d'aiguilles sont enseignés par l'institutrice, ou à défaut et notamment en cas d'école mixte, par une maîtresse de couture rétribuée. Pour obtenir leur brevet, les postulantes institutrices doivent savoir manier l'aiguille. Des cours de couture sont même dispensés aux élèves des écoles normales de filles.

À mesure que le siècle avance, le programme de l'enseignement manuel évolue et s'étend tout en maintenant le but de transformer les fillettes en parfaites ménagères. Les travaux d'aiguilles vont se limiter à la couture, au marquage et au tricot mais vont s'ajouter des notions de cuisine, de jardinage, d'hygiène et de puériculture.

L'enseignement de la discorde

En 1835, avec la nomination du jeune instituteur Louis Delangue (22 ans), la commune loue une maison au Ratintout afin d'y établir l'école primaire. Celle-ci est mixte. Le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter pour atteindre l'effectif de 29 élèves en 1838 (16 garçons et 13 filles).

L'année suivante, l'école n'est plus fréquentée que par deux jeunes enfants de 6 et 7 ans. Des plaintes se sont en effet élevées contre l'instituteur dont « la conduite peu régulière et la négligence à remplir ses devoirs » a amené les pères de famille à ne plus vouloir confier leurs enfants. Le conseil municipal se refuse à payer le sieur Delangue, « un homme qui n'est d'aucune utilité à la commune attendu que les enfants fréquentent les écoles de Lille dont cette commune est un des faubourgs ». Le maire demande donc à être réuni à Lambersart pour l'instruction primaire, comme elle l'est de par le culte. Le ministre de l'instruction rejette cette demande, arguant que la commune ne peut se dispenser d'entretenir seule une école publique.

L'année 1844, année de démission de l'instituteur et de l'avis favorable du recteur d'académie à la réunion de la commune à celle de Lambersart pour l'enseignement ne permet pas de voir s'améliorer la situation de l'instruction à Saint-André. D'une part, la commune attend l'érection de son église pour rendre la situation d'un instituteur « tenable » et d'autre part, les conditions imposées par la commune voisine sont trop onéreuses et surtout excluent les filles pauvres de l'instruction.

La situation semble se débloquent lorsque les consorts Gihoul offrent à la commune, en 1845, le terrain nécessaire à la construction d'une école, mais les conditions édictées dans la donation, à savoir l'interdiction d'établir sur ce terrain tout autre bâtiment destiné à des services municipaux, vont lui faire refuser cette offre. Le conseil municipal veut en effet,

comme cela se fait dans beaucoup d'autres localités par souci d'économie, joindre à l'école communale, une salle de mairie et une prison.

La modification de cette clause ne sera réalisée qu'en 1850. Entre temps, la commune est restée durant cinq années sans école.

De nouveaux plans et devis pour une école mixte, mairie et prison devant être implantées face à l'église, sont réalisés. Hélas, la population ayant augmentée et la législation évoluée, la commune doit désormais construire deux écoles ! L'une de filles, l'autre de garçons. L'école mixte achevée en juin 1856, accueillera finalement l'école de garçons et la mairie. Pour l'enseignement des jeunes filles, une institutrice libre, Melle Legougeux, est recrutée en 1855, mais aucun local ne lui est donné. Elle touche un traitement annuel de 200 fr et en contrepartie, elle se charge de donner gratuitement l'instruction aux filles indigentes. En août, l'institutrice informe le maire qu'à défaut d'école appartenant à la commune, elle a dû choisir une maison convenable pour la tenue de sa classe et son logement personnel. Le loyer s'élève à 300 fr par suite des agrandissements apportés à cette maison à cause du grand nombre d'élèves qui fréquentent la classe. Elle demande donc que cette somme lui soit reversée. L'année suivante, l'ouverture d'une école primaire libre de filles, tenue par les sœurs de la Providence, signe la fin de l'instruction dispensée par la Delle Legougeux, le maire considérant que le traitement de cette institutrice, entièrement à la charge de la commune, est une charge trop lourde.

La 1^{ère} école communale de filles

Les terrains Gihoul, situés à côté du presbytère, sont enfin utilisés, lorsqu'en 1866, les travaux de construction de la première école communale de filles sont lancés. Le conseil municipal doit alors faire le choix entre une institutrice congréganiste ou laïque pour diriger cette école. Le maire estime qu'en présence d'une école libre déjà établie dans la commune et dirigée par les religieuses de la Providence, il y a lieu de confier l'instruction des jeunes filles à ces dames. Sœur Donatienne sera la première directrice. Dès 1869, des travaux d'agrandissement sont entrepris, portant le nombre de classes à trois.

En 1884 est érigée, à côté de l'école de filles, une école maternelle moderne (et non pas un asile communal traditionnel) dont la direction est laïque alors que celle de l'école de filles reste religieuse.

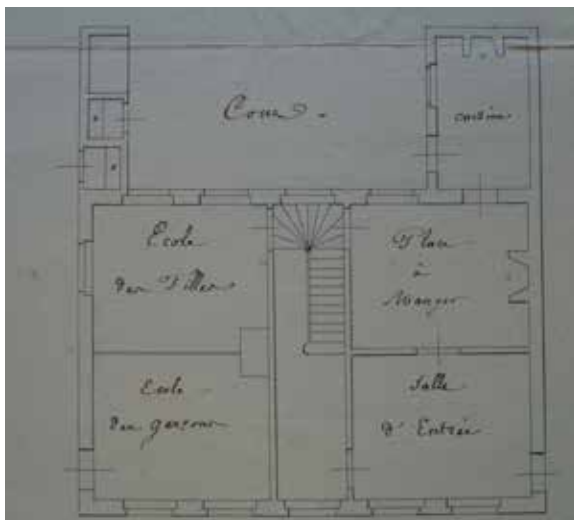
La laïcisation

En 1887, l'école de filles est confiée à une institutrice laïque. Pour le maire, il s'agit « d'entrer résolument dans la voie des réformes libérales, ouverte par l'initiative des représentants du pays ». La même année, le maire s'oppose à l'ouverture par sœur Thérèse Barthélémy, religieuse de la Providence, d'une école privée de filles dans l'habitation de M. Lesaffre route d'Ypres, l'installation lui paraissant défectueuse (l'école Saint Joseph ouvrira pourtant ses portes en 1888, route d'Ypres).

En 1894, le conseil décide de faire inscrire la devise républicaine Liberté, Egalité, Fraternité



Ecoles Desbordes Valmore et Marie Curie



Plan de l'école communale mixte, 1840

sur tous les édifices communaux. Paradoxe, la statue de la vierge ornant l'entrée de l'école communale n'est pas enlevée.

Les lois de laïcisation de l'enseignement vont avoir pour effet la fermeture des écoles privées congréganistes de Saint-André (école de filles et école maternelle). A la rentrée scolaire 1902, seule l'école primaire de filles située 127 rue d'Ypres (rue du Général Leclerc) est réouverte par les sœurs. Le conseil municipal ayant dû donner son autorisation, il s'en est fallu de peu que l'établissement reste fermé. La commune se voit donc dans l'obligation de procurer l'instruction à tous les enfants qui fréquentaient ces écoles. Les travaux d'agrandissement de l'école

communale sont achevés en mai 1903.

Cette dernière devient bien vite trop petite, en raison de la construction de nombreuses maisons d'habitations à bon marché. Dès 1929, Mme Bollengier, directrice de l'école de filles alerte le maire sur le nombre toujours grandissant des enfants. Les travaux d'agrandissement et de transformation débutent l'année suivante. Deux classes spacieuses sont construites dans le fond du jardin, puis deux nouvelles classes, cette fois-ci au 1er étage de l'école, sont achevées pour la rentrée scolaire 1936.

C'est en 1945 que l'Amicale laïque Clenquet propose au maire de dénommer les trois écoles communales : Marie Curie pour les filles, Desbordes-Valmore pour la maternelle et Jules Ferry pour les garçons.

Les années 1950 et l'explosion démographique

20 ans se sont écoulés et les locaux scolaires sont déjà vétustes et trop petits. En effet, en raison de la réalisation de nombreux programmes de construction, la population de la ville qui compte 8 000 habitants en 1955 atteint les 10 500 en 1958. Les écoles ne pouvant être agrandies, il est décidé de construire un groupe scolaire comprenant 12 classes de garçons, 10 classes de filles 6 classes de maternelles. Pour ce faire, la commune devient propriétaire de la ferme Behaegel située rue du Général Leclerc. Les écoles de filles et maternelles seront démolies pour édifier à la place les logements des instituteurs.

Le groupe scolaire Schuman est mis en service à la rentrée de 1958. Dès l'année suivante, les classes passent à 15 pour les garçons et 12 pour les filles. Un autre groupe scolaire, Yser-Peupliers, sera construit à la fin des années 1960, pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants d'âge scolaire, dû à la construction de 1 000 logements dans le quartier du Bel Air.

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Légende photo 1^{ère} de couverture : école des fille Marie Curie, rue Lavoisier

Sources : Archives communales

Mise en page : Service animation et patrimoine

Octobre 2017